

Règlement intérieur du service d'accueil périscolaire de Montigny-Lès-Vesoul

Le service d'accueil périscolaire s'adresse aux enfants issus du regroupement pédagogique (Chariez, Montigny-Lès-Vesoul), scolarisés en école maternelle ou élémentaire.

Ce service offre aux parents une solution pour la garde de leurs enfants, **le matin, le midi et le soir.**

Mais plus qu'une garderie, le centre affiche des objectifs éducatifs et permet aux enfants de multiples découvertes.

Il est mis en place à l'initiative des communes du R.P.I. qui en a confié la gestion et l'organisation à :

L'association « Au Pays Loisirs » de Montigny-Lès-Vesoul.
Le lieu d'accueil est situé dans la **salle polyvalente** de Montigny-Lès-Vesoul, mise à disposition par la mairie.

Fonctionnement :

Les enfants peuvent bénéficier du service dès la rentrée des classes.
Une équipe diplômée encadre et anime les temps d'interclasse :

- Bryan LAMOULIE : Directeur
- Sandrine REVERON : Animatrice
- Nesme Rachel : Animatrice

Durant l'accueil périscolaire, diverses activités sont proposées aux enfants.

- activités manuelles (peinture, bricolage...)
- activités motrices (jeux de ballons, jeux collectifs...)
- activités ludiques (jeux libres en extérieurs ou à l'intérieur...)
- activités culturelles (ateliers divers, lectures de contes, musiques...)
- temps libres
- possibilité d'aide aux devoirs.



L'équipe d'animation a défini ses objectifs et ses grandes lignes de travail dans un document : le projet pédagogique (à la disposition des parents sur simple demande ou consultable sur place au centre).



Inscription :

L'inscription établie pour chaque enfant est valable pour toute l'année scolaire en cours. Tout changement doit être notifié à la directeur du centre. Les documents suivants sont à fournir :

- une fiche d'inscription dûment renseignée et signée,
- une fiche sanitaire par enfant.
- L'avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1 pour les familles non allocataires CAF
- Le numéro allocataire CAF pour les familles recevant des aides de la CAF

Ces documents sont remis en début d'année scolaire par l'intermédiaire des écoles.

Impératifs de sécurité :

Le matin, les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'au point d'accueil, tenu par une animatrice. C'est l'occasion d'échanger et de s'informer mutuellement.

Le midi, les enfants de l'école primaire sont accueillis à 12h00 par l'équipe d'animation dans la cour de l'école primaire à Montigny-Lès-Vesoul, les enfants de l'école maternelle arrivent en bus peu après, tous sont ensuite accompagnés à la salle polyvalente pour le repas.

Après le temps du repas, tous les enfants sont ensuite accompagnés vers 13h50 dans la cour de l'école primaire de Montigny-Lès-Vesoul où les enfants de l'école maternelle reprennent le bus.



Le soir, les enfants ne peuvent quitter le centre que pris en charge par un des parents ou tout autre adulte désigné par ceux-ci (autorisation se trouvant au dos de la fiche d'inscription).

Si pour une raison quelconque une famille ne pouvait venir chercher l'enfant avant 18h30, elle doit informer le service d'accueil. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre seul.

Pour les enfants fréquentant l'école maternelle et utilisant le transport scolaire, il est important que la famille prévienne les enseignants et/ou le centre lorsque l'enfant est inscrit au centre et doit être pris en charge par l'équipe d'animation.

Le centre d'accueil périscolaire doit être informé des changements intervenant au sein des familles et qui impliquent des modifications de responsabilité légale (divorce, séparation, jugement de tribunal...).



Commande et facturation des repas :

Les repas sont préparés et livrés par La Cuisine de Villersexel, qui facture tout repas commandé ;

C'est pour cette raison que plusieurs règles sont à respecter :

- les repas sont commandés une semaine avant, le mardi avant 10h00,
- Des modifications sont possibles la veille avant 10h00,
- l'annulation d'un repas doit être faite la veille avant 10h00.

sinon le repas sera facturé.

Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs et dans les écoles, à la mairie de Montigny-Lès-Vesoul.

Ils sont à disposition des parents sur simple demande.



Facturation des soirs :

La tarification de l'accueil du soir se fait **à l'heure** :

Passé 18h30, une heure supplémentaire sera facturée.



Modalités de paiement :

Les factures sont transmises aux familles par l'intermédiaire des enfants (via l'école) ou par mail à chaque début du mois et sont payables à la réception.

Les familles qui rencontrent des difficultés doivent sans tarder en avvertir l'équipe.

Les paiements sont à effectuer à l'ordre des « Gavroches ».

Un reçu établi en deux exemplaires sera délivré pour les règlements en espèces.

Un suivi régulier des impayés et retards est effectué à chaque fin de mois par la direction et le trésorier de l'association.

Les familles peuvent recevoir à leur demande une attestation de présence.

Modalités pratiques :

Il est recommandé, en fonction des conditions météorologiques d'équiper les enfants de vêtements et chaussures adéquats.

L'apport d'objets personnels est à proscrire, l'équipe n'est pas responsable des vols et dégradations.

Santé et hygiène :

Les enfants disposent d'un temps après le repas pour l'hygiène buccale. Si votre enfant fréquente régulièrement le centre, merci de le munir d'une brosse à dents et d'un dentifrice, le tout protégé dans une trousse. Un emplacement est prévu à cet usage.

Aucun médicament ne peut-être administré sans l'ordonnance médicale. Un registre de sécurité est tenu régulièrement (détail des blessures et des soins apportés aux enfants).



Comportement des enfants :

Les parents expliqueront aux enfants qu'ils doivent :

- Respecter les personnes (camarades et personnel d'encadrement)
- Respecter les lieux et le matériel.

En cas de litige, le personnel se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires à la régularisation de la situation. Ainsi, en cas de comportement d'un enfant mettant en difficulté la gestion du groupe ou sa sécurité, il pourra être exclu temporairement de tout ou d'une partie des activités prévues. Au préalable, une rencontre sera organisée avec le responsable légal et l'enfant pour un échange sur la situation rencontrée afin de trouver une solution aux attitudes non-conformités à la vie en collectivité. Une instance, composée de membres de la direction, des administrateurs de l'association et d'un représentant de la commune examinera la situation et statuera sur les suites éventuelles à donner.

Concertation entre les familles et l'équipe:

L'Equipe reste à disposition des familles selon leur convenance. Les familles peuvent à tout moment de la journée joindre l'équipe ou laisser un message.

L'information mutuelle des familles et de l'équipe est réalisée aussi au moyen d'un tract distribué chaque mois, présentant les actions proposées durant les différents temps d'accueils et des informations diverses.

L'association a décidé de mettre en place un système de sanctions potentielles. Pour chaque période scolaire ainsi que la période des vacances, l'enfant qui aura un comportement répréhensible se verra dans l'ordre:

- Attribuer un « premier avertissement » avec information aux parents
- Un « second avertissement » si ce comportement se renouvelle, et Monsieur le Maire en sera averti.
- Dans le cas où le comportement de l'enfant ne change pas, l'équipe sera amenée à notifier une exclusion de l'enfant aux deux prochains jours de garde prévue par les parents.

Si l'attitude de l'enfant ne se régule toujours pas :
Une deuxième exclusion notifiée sera de cinq jours.
Une troisième sera l'exclusion définitive de l'enfant pour le reste de la période.

L'association entend par comportement répréhensible toute :

- Atteinte physique (coup, geste déplacé, ...) envers d'autres enfants et personnes de l'équipe ;
- Atteinte morale (insulte, menace, ...) envers d'autres enfants et personnes de l'équipe ;
- Dégradation de matériel (graffiti, casse, ...), de bien appartenant au centre ou à d'autres personnes.

En cas de manquement grave à la discipline, l'association se réserve le droit d'exclure un enfant sans suivre l'ensemble de ce processus.

En cas de manquement grave à la discipline, l'association se réserve le droit d'exclure un enfant sans suivre l'ensemble de ce processus.

Adresses utiles :

Accueil de Loisirs
« Les Gavroches »
Salle polyvalente
Rue de la Pérouse
70000 Montigny-Lès-Vesoul

Portable : 06 46 58 30 73

 gavroches70@hotmail.fr

Association
« Au Pays Loisirs »
Présidente Mme ROBERT
-6 rue d'Andelarre
70000 CHARIEZ
06 50 34 89 90

Une page **Facebook Les Gavroches and Co** est à disposition de tous pour les infos, les photos, les menus....



Horaires d'Accueils et Tarifs

Horaires d'accueils	Tarifs Quotient <=800	Tarifs 800<Quotient<=1200	Tarifs Quotient >=1200
Le matin : de 7h30 à 8h45	2,20 €/heure	2,40 €/heure	2,60 €/heure
Le matin de 8h15 à 8h45	1,00€/30min	1,20€/30min	1,30€/30min
Le midi sans repas de 12H00 à 13H00 ou de 13h00 à 14h00	2,20 €/heure	2,40 €/heure	2,60 €/heure
Le midi avec repas de 12h00 à 14h00	6,30€	6,90€	7,40€
Le midi avec repas de 12h00 à 14h00 Pour les enfants d'une même famille qui prennent des repas régulièrement.	5,30€	5,90€	6,50€
L'après-midi de 16h45 à 18h30	2,20 €/heure	2,40 €/heure	2,60 €/heure

- **REPAS** : Pour nous permettre de commander les repas, veuillez prévenir le responsable impérativement la veille avant 10h00

ATTENTION : Tous les repas non décommandés impérativement avant 10h00 le matin seront facturés.

• Les Mercredis

Horaire d'accueil	Tarifs Quotient <=800	Tarifs 800<Quotient<=1200	Tarifs Quotient >=1200
De 7h30 à 18h30	La journée avec repas 13,80 €	La journée avec repas 14,30 €	La journée avec repas 14,80 €
	La journée sans repas 13,50 €	La journée sans repas 15,00 €	La journée sans repas 16,50 €
	La demi-journée avec repas 9,50 €	La demi-journée avec repas 10,50 €	La demi-journée avec repas 11 €
	La demi-journée sans repas 7€	La demi-journée sans repas 7,50€	La demi-journée sans repas 8 €

Supplément de 1 € pour les non allocataires CAF

(Suite des tarifs page suivante)

• Les Vacances

Inscription à la carte :

(L'ouverture pendant les vacances se fait en fonction des besoins)

Horaires d'Accueils	Tarifs Quotient <=800	Tarifs 800<Quotient<=1200	Tarifs Quotient>1200
Demi-journée sans repas	9 €	10 €	11 €
Demi-journée avec repas	11,70 €	13 €	14,30 €
Journée sans repas	13,50 €	15 €	16,50 €
Journée avec repas	16,20 €	18 €	19,80 €
Forfait semaine sans repas	43 €	48 €	53€
Forfait semaine avec repas	59 €	65 €	71 €

Inscription à la semaine :

LES FORFAITS	Tarifs Quotient <=800	Tarifs 800<Quotient<=1200	Tarifs Quotient>1200
Forfait 5 jours sans repas	43€	48€	53€
Forfait 5 jours avec repas	59€	65€	71€
<u>(à partir de deux semaines)</u>	Tarifs Quotient <=800	Tarifs 800<Quotient<=1200	Tarifs Quotient>1200
Forfait 10 jours sans repas	39€/la semaine	43€/la semaine	47€/la semaine
Forfait 10 jours avec repas	54€/la semaine	60€/la semaine	66€/la semaine